

certain nombre de centres, il existe des classes pour les élèves qui ont l'ouïe ou la vue faibles. Les autres enfants physiquement désavantagés dont l'instruction est spécialement assurée comprennent les enfants souffrant de paralysie cérébrale ou de difformités corporelles, les enfants tuberculeux ou délicats qui sont hospitalisés ou gardés à la maison ainsi que les arriérés mentaux et les enfants souffrant de troubles affectifs. Il existe un nombre limité de classes spécialement destinées aux mieux doués. Des services spéciaux sont assurés également aux Indiens et aux Esquimaux nomades du Nord canadien ainsi qu'aux enfants isolés auxquels l'instruction est donnée dans des wagons dans le nord de l'Ontario et dans des autobus en Colombie-Britannique.

En plus des écoles ou classes spéciales pour enfants exceptionnels, certaines grandes écoles urbaines pratiquent l'homogénéité des classes à un très haut degré. Les élèves brillants sont groupés dans des classes distinctes où ils suivent un programme d'études plus chargé; les lents d'esprit sont également groupés à part afin de bénéficier d'une attention spéciale adaptée à leurs aptitudes.

**Construction d'écoles publiques.**—La création de grandes circonscriptions scolaires et la diminution, partant, du nombre d'écoles rurales d'une seule classe ou bien contrebalancé l'augmentation du nombre de nouvelles écoles construites pour répondre aux inscriptions plus nombreuses. C'est ainsi que le nombre total d'écoles élémentaires et secondaires a un peu diminué depuis quelques années, bien que le nombre d'élèves se soit fort accru chaque année. Administrateurs et architectes ont accordé plus d'attention à l'architecture fonctionnelle, aux matériaux légers et au matériel. Finis les sous-sols, tours, décorations coûteuses et espaces perdus! Les locaux scolaires sont maintenant dotés de systèmes de chauffage, de plomberie et de ventilation plus coûteux. La vocation des locaux est maintenant moins rigide grâce aux cloisons amovibles ainsi qu'aux pupitres et autres mobiliers faciles à déplacer. Les salles sont bien organisées et ingénieusement aménagées; revêtement acoustique et vitrifié, sol en terrazzo, cloisons métalliques, plafond suspendu et éclairage fluorescent. Les salles exposées au nord sont décorées de couleurs chaudes et les salles ensoleillées, de couleurs fraîches. Des salles spéciales sont destinées à l'enseignement de l'économie domestique, de la mécanique, de la musique et de la chimie.

**Instituteurs et traitements.**—Les candidats au brevet d'enseignement doivent généralement posséder au moins le diplôme d'études secondaires et justifier d'une année de formation professionnelle. Les instituteurs se forment en suivant des cours d'une année ou parfois de deux années dans les écoles normales provinciales; d'autres reçoivent leur formation dans une université où l'étude de la pédagogie s'allie d'habitude à celle des arts et des sciences dans un cours régulier de trois ou quatre années. Les instituteurs du secondaire doivent être diplômés d'une université et posséder une année de formation professionnelle ou avoir suivi un cours universitaire spécial d'une durée de quatre ans.

En 1961-1962, le Canada comptait 126 écoles normales et 28 facultés de pédagogie dont devaient sortir plus de 18,000 instituteurs à la fin de l'année scolaire. Cette même année-là, les écoles élémentaires et secondaires comptaient 175,000 instituteurs de plein exercice dont la majorité étaient âgés de 24 à 45 ans. A l'exclusion du Québec, environ 60 p. 100 des instituteurs étaient des femmes dont plus de la moitié sont mariées.

Les enseignants sont généralement rémunérés selon une échelle locale, bénéficient d'un régime de retraite provincial et sont membres d'une association professionnelle.

**Enseignement supérieur.**—La compétence des ministères provinciaux de l'Instruction publique ne s'étend qu'aux niveaux élémentaire et secondaire qui assurent l'enseignement aux adolescents jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans. A ces niveaux, l'enseignement